

Objet : RS - Programmation complémentaire 2024 du Contrat de ville

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Vincent Miguet

Aillon-le-Vieux

Cécile Trahand

Arith

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Martine Lambert

Bellecombe-en-Bauges

Cyrille Causse

Challes-les-Eaux

James Hallay

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Cognin

Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jolaine Audoux

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poutou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoit Perrotton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Serge Tichkewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 163-24 C

objet **RS - Programmation complémentaire 2024 du Contrat de ville**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que la programmation 2024 du Contrat de ville a été approuvée par le Conseil communautaire le 30 mai 2024. Dans la continuité de cette programmation, la programmation complémentaire proposée vient accompagner des projets :

- déposés dans le cadre de l'appel à projets qui nécessitaient d'être retravaillés,
- pour lesquels d'autres financements pouvaient intervenir en complément et sur lesquels la visibilité n'était pas suffisante en milieu d'année.

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant la transition écologique

L'association Régie Plus a déposé un projet pour renforcer l'accompagnement des habitants les plus éloignés dans l'appropriation de la déchetterie mobile mise en place par Grand Chambéry.

Une subvention de 5 000 € maximum à Régie Plus est prévue à cet effet, en complément des 1 000 € accordés dans le cadre de la programmation initiale.

Axe 2 : Accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif, leur autonomie et leur insertion

L'association Posse 33, lauréate de l'AMI jeunesse lancé par la Ville de Chambéry en mai 2024, porte un projet structurant et ancré dans le quartier à destination des jeunes des Hauts-de-Chambéry âgés de 10 à 25 ans. Ce projet s'articule autour des pratiques culturelles et sportives, de l'accompagnement au numérique, des questions environnementales, avec pour objectif l'accompagnement vers l'autonomie afin que les jeunes deviennent acteurs de leur vie citoyenne.

Le projet n'étant pas abouti au moment de la programmation initiale, il est proposé un accompagnement dans le cadre de la programmation complémentaire. Une subvention de 8 000 € maximum à l'association Posse 33 est prévue à cet effet.

Le projet « Lâche ta bouée » porté par la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des 2 Savoie consiste à permettre l'accès et l'apprentissage de la natation au bénéfice d'adolescents et de jeunes adultes dans le cadre des missions de prévention spécialisée déployées par l'association. Ces jeunes âgés de 12 à 19 ans ont dépassé l'âge requis pour bénéficier du dispositif « J'apprends à nager » porté par l'Education nationale et le tarif des cours peut représenter un réel frein pour les familles.

Une subvention de 2 000 € maximum à l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des 2 Savoie est prévue à cet effet.

Des freins financiers et géographiques d'accès aux équipements de Grand Chambéry, et notamment des piscines, ont été remontés par les écoles situées sur les Hauts-de-Chambéry.

Afin d'améliorer l'accès aux équipements culturels et sportifs des écoliers issus des QPV, une subvention de 5 000 € est prévue à la Caisse des écoles de la Cité éducative.

Axe 3 : Améliorer l'offre et la prévention santé

L'atelier Santé Ville porté par l'association Pôle de santé a pour objectif de coordonner des actions de prévention et de promotion de la santé dans les quartiers politique de la ville, en cohérence avec les objectifs définis par le Contrat de ville et selon les orientations validées en comité de pilotage et à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour cela, ses missions s'articulent autour de l'actualisation régulière des diagnostics santé dans les QPV et de la coordination des partenaires pour faire émerger des projets répondant aux besoins des territoires.

Une subvention de 3 000 € maximum au pôle de santé est prévue à cet effet.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015/2020 signé le 17 juillet 2015 et prorogé,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Vu la délibération n° 080-24 C du 28 mars 2024 approuvant le Contrat de ville,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 3 septembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Farid Rezzak, Franck Morat, ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation complémentaire du Contrat de ville 2024 à hauteur de 23 000 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en annexe.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **163-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Programmation complémentaire 2024 du Contrat de ville
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	ANNEXE

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32141H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32141H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024